

BUREAU DU 10 DECEMBRE 2010
(délégation de l'Assemblée plénière du 3 décembre 2010)

AVIS DU
CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL
SUR LE PROJET DE BUDGET PRIMITIF DE LA REGION REUNION
POUR L'EXERCICE 2011

Le CESER a été installé par Monsieur le Préfet de la Réunion le 3 décembre 2010. Compte tenu des délais réglementaires, ses Commissions thématiques n'ont pu être mises en place et n'ont donc pu faire part, après audition des représentants du Conseil régional, de leur remarques et propositions au Bureau du CESER tant sur le Budget primitif de la Région Réunion pour 2011 que sur la DM4 au Budget 2010. Toutefois, lors de son installation, le CESER, en Assemblée plénière, a donné mandat à son Bureau pour le faire. C'est ainsi qu'il a pu émettre un avis succinct et faire part de quelques remarques et propositions.

REMARQUES PREALABLES

Globalement, le CESER souligne l'effort fait en ce qui concerne le rapport de présentation générale, cela va dans le sens d'une meilleure compréhension des documents budgétaires de la Région Réunion. Cet effort aurait dû être aussi de mise pour les rapports sectoriels. Concernant ces derniers, le CESER rappelle son souhait d'une présentation harmonisée pour l'ensemble d'entre eux, ainsi que pour tous les documents budgétaires de la Collectivité régionale. Cela permettra d'aller dans le sens d'une bonne gouvernance et d'ouvrir la possibilité d'effectuer un meilleur suivi et par la suite de procéder à une évaluation des politiques mises en œuvre.

Concernant la présentation, il souligne que celle adoptée par le secteur « Economie générale » va dans le sens de cette lisibilité tant de manière globale (tableau reprenant les éléments du budget 2010 et faisant apparaître ceux pour 2011, tableau indiquant en vis-à-vis les lignes stratégiques, les indicateurs de référence, le programme d'actions 2011 et les éléments du budget 2011 concernés), que dans les types d'actions avec une présentation de la répartition des crédits par ligne budgétaire.

Le CESER constate que, malheureusement, comme les années précédentes, les secteurs « Affaires européennes », « Patrimoine et de l'immobilier » ou encore « Ressources humaines » ne font l'objet d'aucune présentation sectorielle comme lors des Orientations budgétaires.

Il note que des évaluations annuelles sont prévues concernant un certain nombre de secteurs ; elles doivent commencer début 2011. S'il demande à y être associé, au regard du principe de bonne gouvernance¹, en particulier pour l'élaboration des cahiers des charges, il rappelle sa demande de mise en place d'une instance indépendante d'évaluation des politiques publiques et souhaite que le Conseil régional s'engage dans cette voie le plus rapidement possible.

Enfin, le CESER constate que ce projet de budget se fait dans le cadre d'une situation économique et sociale toujours aussi tendue qui entraîne une augmentation du nombre de défaillances d'entreprises, donc une hausse du chômage à la Réunion. Il estime primordial qu'une Région, surtout à la Réunion, qui a plus qu'un rôle de coordonateur en matière économique, mette en place une politique budgétaire pluri annuelle qui se doit d'être lisible pour l'ensemble des acteurs, mais aussi pérenne afin d'avoir une incidence sur l'activité économique à la Réunion, donc d'avoir des emplois durables.

¹ Contribution « Renforcer les capacités d'évaluation des politiques publiques à la Réunion - à partir de l'exemple des programmes européens » - Assemblée plénière du 04/03/2010.

En particulier, pour le CESER, le Conseil régional doit encore plus concentrer ses actions, dans les années à venir, sur l'accompagnement des petites et moyennes entreprises locales innovantes qui sont par ailleurs, les plus aptes à créer de la valeur ajoutée captive, autrement dit une valeur ajoutée dont bénéficiera l'île, et stimuler leur nécessaire mutualisation pouvant leur permettre de conquérir les marchés extérieurs, proches ou plus lointains. La contractualisation des aides (cf. présent avis page 8) devrait permettre à toutes les entreprises, y compris les TPE/PME, de générer des emplois dans les meilleurs délais et inverser la courbe du chômage de manière durable.

Cependant, le CESER ne saurait négliger le fait que ce budget se fait également dans le cadre de décisions nationales (perte de l'autonomie fiscale, nouveaux mécanismes de péréquation, gel de certaines dotations pour trois ans, ...) qui auront des conséquences non négligeables sur les marges de manœuvre financières de la Collectivité. Il demande donc que cette dernière soit, non seulement vigilante, mais aussi offensive afin de défendre les intérêts de la Réunion.

RAPPORT DE PRESENTATION

Ce projet de budget 2011 intègre les priorités de la mandature présentées les 26 mars et 4 novembre 2010, dont un programme de relance des chantiers régionaux et son soutien par la commande publique, ainsi que la mise en œuvre du « **Protocole de Matignon** ». Le CESER demande que ce dernier lui soit communiqué.

Par ailleurs, s'inscrivant dans le cadre de la programmation budgétaire pluriannuelle 2011-2020 actualisée, le CESER demande à être destinataire du rapport spécifique en présentant le détail ainsi que la stratégie de financement correspondante².

Le CESER relève que les inscriptions budgétaires tiennent compte en très grande partie « *des besoins liés aux compétences propres de la collectivité* ». Dans ce cadre, il rappelle que la réalisation des investissements à long terme des projets d'infrastructures (nouvelle route du littoral, trans-éco express, investissements aéroportuaires) doit aussi contribuer à soutenir l'économie locale et la création d'emplois. Cependant, il s'interroge, compte tenu des contraintes budgétaires évoquées supra, sur l'intervention de la Collectivité dans des domaines qui ne relèvent pas obligatoirement de sa compétence. Il rappelle, en substance, ses propositions en ce qui concerne « l'évolution territoriale » de la Réunion (cf. : « *Première contribution : réorganisation territoriale de la Réunion* » - version du 27/02/2009).

Le CESER s'il souligne qu'aucune hausse des taux de la fiscalité n'est proposée pour 2011, demande à ce qu'une réflexion soit menée afin de tenir compte de l'impact dans le temps des décisions nationales sur les DGD et DGF des collectivités, ainsi que sur la disparition de la taxe professionnelle et des taxes foncières (compensée, à court terme, dans leur intégralité par l'Etat).

Sur ce point, le CESER affirme son soutien à la Collectivité régionale sur ses démarches concernant l'obtention de compensations réelles, « à l'euro près », des charges qui lui ont été transférées au titre de la loi du 13 août 2004.

Il rappelle, cependant, qu'il avait suggéré qu'une réflexion soit menée pour étudier les possibilités offertes par le grand emprunt d'Etat.

² Avis du CESER sur les orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2011 - Assemblée plénière du 03/11/2010.

SECTEUR « AMENAGEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE, ENERGIE et DEPLACEMENTS »

La capacité d'engagement s'élève à 191 547 000 € (173 653 000 € en 2010) et les crédits de paiement à 194 719 000 € (224 255 000 € en 2010).

I – AMENAGEMENT

Concernant le SAR, le CESER souhaité être associé à l'élaboration des indicateurs d'évaluation et de suivi. Il tient à rappeler sa demande d'une vision globale en matière de foncier, qu'il soit d'entreprises ou à destination de logements. L'objectif est que les Réunionnais puissent se loger et avoir, à partir de la création de zones d'activités économiques, de l'emploi. Il souhaite également être consulté sur la Stratégie régionale d'acquisition foncière.

Le CESER note l'engagement du Conseil régional pour l'aménagement du territoire. Pour cela, il est urgent de définir rapidement un cadre d'intervention pour ce financement régional, en partenariat avec les communes, les intercommunalités, aménageurs et services de l'Etat. Par ailleurs, le montant des crédits prévus sur cette ligne budgétaire (chapitre 905, fonction 52-20414, ne peut être considéré que comme une petite fraction de financement de l'aménagement opérationnel.

Pour ce qui est de l'aménagement des mi-pentes, le CESER ne relève aucune mesure spécifique afin de les structurer conformément à son souhait. (cf. rapport : « *Quel aménagement pour les mi-pentes de la Réunion à l'horizon 2030 ?* » - 19/11/2008).

La Société Publique Locale d'Aménagement « MARAINA » a vu ses compétences élargies notamment afin de réaliser des études préalables, procéder à toute opération de construction ou de réhabilitation immobilière. Le CESER souligne l'intérêt d'un tel outil pour l'aménagement harmonieux du territoire et invite la collectivité régionale à œuvrer afin que l'ensemble des communes ainsi que les E.P.C.I. y adhèrent dans le but d'accélérer la réalisation des projets.

Le CESER regrette que dans cette période de signature de différents PAPI, la proposition de création d'un syndicat mixte d'endiguement des ravines n'ait pas été reprise. Il estime que le risque d'inondation existe aussi pour des rivières ou ravines de plus faible importance.

Il relève, qu'avec la politique de soutien à la commande publique et plus précisément l'intervention pour la réalisation et la modernisation des équipements culturels et sportifs ainsi que la mise aux normes des écoles du premier degré, le secteur du BTP, et en premier lieu les TPE/PME, trouvera un souffle en matière de maintien et de développement de ses activités, donc de l'emploi. Il estime cependant nécessaire d'engager une procédure de suivi des différentes actions mises en œuvre afin que les objectifs affichés soient réellement atteints.

II – ENVIRONNEMENT

Le CESER aurait apprécié que le Conseil régional marque son intervention en matière de politique de gestion des déchets en soulignant la nécessité d'un rapprochement des différents plans. Il reste convaincu, dans un souci d'efficacité, qu'une seule collectivité doit être compétente en la matière.

Il prend acte de la volonté du Conseil régional d'apporter un « volet adaptation aux changements climatiques » dans l'ensemble des documents et projets de sa compétence, y compris le SAR.

S'il se félicite de la volonté de mettre en place un « Observatoire des risques naturels », il souhaite en connaître plus précisément les contours et les missions.

III – DEVELOPPEMENT DURABLE ET AGENDA 21

Sur ce point le CESER n'a pas de remarques particulières à émettre. Il souhaite cependant que le Conseil régional soit particulièrement vigilant en ce qui concerne l'ensemble des évolutions liées au développement durable, en particulier en ce qui concerne les Indicateurs territorialisés de développement durable proposés nationalement.

IV - ENERGIE

Le CESER réitère sa préconisation de faire du SIDELEC un partenaire privilégié en ce qui concerne la qualité du réseau électrique, afin de permettre la sécurisation du système électrique globale réunionnais.

Il prend acte de l'extension du dispositif du « fond de garantie au dispositif photovoltaïque en lien direct avec des solutions de stockage. Cependant, concernant la gestion de l'apport d'électricité issue du renouvelable sur le réseau, le CESER rappelle qu'une de ses préconisations³ est d'en favoriser la consommation à l'endroit de sa production, en particulier celle individuelle.

Il rappelle sa demande de mise en place tant d'une stratégie que d'un schéma à long terme sur la problématique d'énergie électrique à la Réunion prenant en considération l'ensemble des données (production, réseau, équilibre microrégional,...)

V – DEPLACEMENTS

Les recettes prévisionnelles à destination du FIRT provenant de la taxation du carburant sont identiques à celles de 2010, soit 100 254 526 €. Celles issues du préciput de 10 %, à destination des investissements d'intérêt régional seront équivalentes à 21 250 000 €, soit une recette globale estimée à 121 504 526 €.

Quatre priorités en matière de déplacement sont mises en avant :

- La création d'un nouveau transport public réunionnais,
- Le développement des grandes infrastructures routières en cours,
- La modernisation du réseau,

³ Avis du CESER sur les orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2011 – Assemblée plénière du 03/11/2010

- La consolidation d'un portefeuille d'interventions en étude, à rendre rapidement opérationnelles.

Le CESER rappelle sa demande d'être destinataire du programme déclinant la mise en œuvre opérationnelle du Trans Eco Express (infrastructures, matériaux roulants, ...) et, dans une plus large mesure, d'être saisi pour avis sur le programme du Conseil régional en matière de T.C.S.P.

Il rappelle sa proposition de confier la compétence, en ce qui concerne les routes nationales et départementales, à une seule collectivité. Cela serait de nature à permettre une mutualisation des moyens humains, techniques et financiers ainsi qu'une meilleure cohérence dans les phases de programmation et de mise en chantier effective. Il invite donc le Conseil régional à œuvrer dans ce sens.

Enfin, il souhaite être consulté sur le SRIT (Schéma Régional des Infrastructures et Transports).

SECTEUR « ECONOMIE GENERALE »

Le CESER note que les soutiens spécifiques à la filière TIC sont intégrés à partir de 2011, dans le budget de l'action économique comme pour les autres domaines d'activité stratégique (tourisme, pêche, agro nutrition), suite à une réorganisation des services du Conseil régional.

I - Le contexte général

Compte tenu du contexte économique actuel, le CESER rappelle l'urgence de décliner l'ensemble des axes de la stratégie de développement économique. Il souhaite être associé à cette démarche, en particulier sur la déclinaison de l'ensemble des priorités mises en avant.

Au niveau budgétaire

En ce qui concerne les **dépenses**, les crédits de paiement pour ce secteur s'élèvent, hors TIC, à 42 451 000 € en 2011, soit une hausse de 5 297 000 € par rapport à 2010 ; cette augmentation est visible au niveau des investissements.

Les autorisations de programme et d'engagement se chiffrent pour 2011, hors TIC, à 40 650 000 €, soit une baisse de 2 227 000 € par rapport à 2010.

S'agissant des **recettes**, le CESER note que le montant de la part des ressources du Fonds Régional pour le Développement et l'Emploi (F.R.D.E.) affectée en 2011 à la Région est nul, comme pour 2010.

II - Le programme d'actions 2011

La Réunion, Terre d'entreprises

Lors de l'examen des orientations budgétaires 2011 du Conseil régional, le CESER avait noté avec satisfaction la volonté de la collectivité régionale de mener une politique d'acquisition foncière à destination économique et touristique, avec l'appui de l'EPFR. Cette nouvelle stratégie volontariste d'aménagement du territoire se traduit par une augmentation des crédits de paiement (1 080 000 € pour 2011 contre 433 000 € pour 2010).

S'agissant de la conquête de nouveaux marchés à l'export, le CESER relève :

- une inscription de crédits en 2011 pour la ligne « *promotion export* » (380 000 € en autorisations d'engagement et 260 000 € en crédits de paiement) ;
- une forte croissance du montant affecté à la ligne « *promotion export < 23 K€* » (350 000 € en AE au lieu de 50 000 € en 2010, et 175 000 € en CP contre 41 620 €).

Toutefois, une baisse des crédits dédiés au « *Soutien logistique aux entreprises* » est à noter pour 2011 en crédits de paiement (1 100 000 € au lieu de 2 000 000 €).

Des aides directes aux entreprises, ciblées, incitatives et déterminantes

Pour les aides régionales aux entreprises, le CESER relève la volonté du Conseil régional de mettre l'accent sur les aides inférieures à 23 000 € pour lesquelles la procédure est allégée. Ainsi, il note :

- en investissement, au niveau des CP, une diminution pour la ligne « *aides régionales aux entreprises* » (4 564 000 € contre 6 000 000 € en 2010) mais par contre, une forte hausse pour les « *aides régionales aux entreprises < 23 K€* » (800 000 € contre 500 000 €) ;
- en fonctionnement, la situation est similaire pour les « *primes régionales à l'emploi* » (en CP : 205 000 € contre 900 000 € en 2010 et en AE : 200 000 € contre 750 000 €) et pour les « *primes régionales à l'emploi < 23 K€* », une augmentation des crédits (170 000 € contre 100 000 €).

Le CESER insiste sur la nécessité de communiquer sur les nouveaux régimes d'aides en faveur des entreprises en utilisant notamment les relais que sont les Chambres consulaires. Par ailleurs, il soutient la nécessité de la formation voire de l'information des dirigeants et des collaborateurs d'entreprises, mais il estime aussi nécessaire le rappel des obligations liées tant au Code des marchés publics et aux procédures d'accès à la commande publique qu'au respect des lois sociales.

Il prend acte de la décision du Conseil régional de vouloir décliner et mettre en œuvre la SRI.

S'agissant des fonds de crédits, une croissance significative des CP est à souligner (10 000 000 € contre 2 400 000 € en 2010) dont 8 890 000 € pour la participation au Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR).

Le développement des secteurs d'activités stratégiques et des pôles de compétences

Le CESER constate un maintien de l'effort de la collectivité régionale dans le domaine touristique avec une croissance des crédits aussi bien en AE qu'en CP pour les « *aides à la promotion touristique* ».

Pour profiter pleinement de l'effet patrimoine mondial, le CESER estime que la Réunion doit être capable d'accueillir une clientèle de plus en plus internationale et s'exprimant le plus souvent en anglais. Il y a nécessité de mettre l'accent sur ce domaine, de même que le renforcement des capacités hôtelières et des services liés au tourisme (location de voitures, change, ...). Il préconise que la collectivité, ayant compétence sur les lycées, rénove ou mette en place dans chacun d'eux des laboratoires de langues. Ces laboratoires pourraient être accessibles hors temps scolaire à la population du secteur qui le souhaiterait, la collectivité mettant dans ce cadre les formateurs.

Le CESER constate que, bien qu'étant un secteur d'activités stratégiques, l'agro alimentaire voit sa dotation diminuer.

Enfin, pour les TIC, 2011 est la 1^{ère} année d'application des aides directes redéfinies en 2010.

SECTEUR « FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE »

Le Conseil régional comme l'avait préconisé le CESER dans son rapport adopté en novembre 2008⁴, a prévu de renforcer la filière de l'apprentissage. Compte tenu que 50 % des jeunes de moins de 25 ans sont au chômage, il propose d'augmenter le volume des stagiaires et l'offre de formation dans les entreprises, mais aussi dans les organismes de formation non marchands tels les associations.

Le Conseil régional envisage également de réformer le dispositif de primes aux employeurs afin de valoriser et rendre plus incitatif cette voie de formation. Et, pour tenir compte du tissu économique local, la mobilité formative sera développée.

S'agissant de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), un chèque devrait compléter le dispositif d'intervention du Conseil régional afin de permettre l'accompagnement des demandeurs d'emploi désireux de s'engager dans cette démarche. Ceci va dans le sens des recommandations du CESER dans son rapport « La Validation des Acquis de l'Expérience : un enjeu de taille et une réelle opportunité » adopté en décembre 2006.

SECTEUR « EDUCATION ET MOBILITE »

Dans ce secteur, le CESER note que le Conseil régional reconduit des interventions ou en entreprend de nouvelles visant à rétablir une égalité des chances et offrir aux jeunes des conditions favorables à leur réussite.

Ainsi, l'aide à l'acquisition des manuels scolaires, celle relative à l'acquisition d'un ordinateur portable (POP) pour les élèves de seconde et le dispositif de bourses de la réussite, représentent un effort budgétaire important pour la collectivité régionale (environ 15 millions d'euros de crédits).

De même, le Conseil régional s'attellera à la réhabilitation des locaux des Maisons Familiales et Rurales (MFR) dont l'état alarmant avait été signalé par le CESER lors de l'examen d'orientations budgétaires précédentes.

Dans le domaine de la recherche et de l'innovation, le CESER s'était étonné de l'absence d'orientation concernant l'innovation. Il prend note des programmes inscrits au budget 2011 concernant le projet Net-BIOME.

En matière de Mobilité, ainsi que l'avait préconisé le CESER, l'accent doit être mis en 2011 sur l'orientation des candidats, la préparation à leur mobilité et sur le renforcement des outils de suivi des bénéficiaires.

⁴ « L'apprentissage : une voie de formation contribuant au développement humain ».

SECTEUR « SPORT »

L'intervention régionale en ce qui concerne le sport se traduit par un renforcement des actions menées jusqu'à maintenant en matière de responsabilisation du mouvement sportif, de formation de leurs cadres, de mobilité professionnelle, et d'équipements pour les lycées et les communes.

Le CESER souhaite être destinataire du schéma régional d'aménagement et de développement sportif et réitère sa préconisation formulée lors de son avis sur les orientations budgétaires 2011⁵ en matière d'évaluation de la politique sportive régionale.

SECTEUR « CULTURE »

Conformément à ses orientations, la collectivité met l'accent sur l'investissement avec 74 226 500 € de crédits de paiement en investissement dont l'aide aux communes pour la réhabilitation des équipements culturels et sportifs (53 000 000 €) que du plan de relance régional (9 020 000 €)⁶. Il est à noter pour 2011, le lancement de travaux de réhabilitation que ce soit des structures muséales (Stella Matutina et Maison du Volcan), que des centres pédagogiques du C.R.R.⁷ de Saint-Pierre et de Saint-Denis, comme l'a demandé le CESER depuis longtemps⁸. Il rappelle que les efforts en matière d'investissements doivent s'accompagner en amont d'une concertation avec les acteurs culturels quant à la mise en œuvre de projets nécessaires à l'animation et à la fréquentation des infrastructures nouvelles et/ou rénovées.

Il rappelle également que, s'il paraît logique de développer le secteur de la culture en tant que filière économique, une réflexion demeure nécessaire sur la structuration éventuelle des associations culturelles par le biais de l'économie sociale et solidaire (coopératives par exemple).

SECTEUR « PATRIMOINE CULTUREL »

La collectivité régionale investit dans la mise en place d'une politique régionale du patrimoine culturel en doublant quasiment l'effort financier qui y sera consacré. Le CESER prend acte des axes qui conduiront à la mise en œuvre de cette politique, et insiste sur la nécessité de formation et de diffusion des travaux entrepris. Il rappelle que cette politique fera l'objet d'une évaluation annuelle et qu'il souhaite y être associé.

⁵ Assemblée plénière du 3/11/10

⁶ Cf. projet de budget primitif pour l'exercice 2011 - rapport de présentation

⁷ Centre à Rayonnement Régional

⁸ Avis sur le bilan d'activité et le compte administratif 2005 de la Région Réunion – Assemblée plénière du 11/04/06

SECTEUR « RELATIONS INTERNATIONALES ET COOPERATION REGIONALE »

Le CESER note que le projet de budget primitif 2011 pour les relations internationales et la coopération régionale est en cohérence avec les orientations budgétaires. En tenant compte des taux de réalisation antérieurs, il se chiffre à 2 905 000 € en AE/AP et 2 898 000 € en CP (pour respectivement 3 297 000 € et 2 000 000 € en 2010).

L'année 2011 sera notamment marquée par la création de « bureaux de représentation de la Réunion à caractère non diplomatique » dans les cinq pays prioritaires. Le CESER souhaiterait disposer de précisions sur les modalités de partage prévues avec d'autres collectivités territoriales françaises. Il estime aussi que l'effort pour défendre et faire connaître la Réunion doit être également accentué auprès des autorités européennes⁹. De plus, il rappelle l'intérêt de mettre en place une unité déconcentrée de la Commission européenne à la Réunion, pour l'ensemble de la zone océan Indien.

Le CESER estime que l'inflexion de la politique (économique et commerciale) de la coopération régionale ne peut se faire sans tenir compte ni de la géographie, ni des relations historiques avec les pays concernés. Elles en sous-tendent la qualité et la durabilité notamment en ce qui concerne les pays Sud-ouest de l'océan Indien.

A l'heure des APE, la circulation des hommes et des travailleurs, nécessite de tendre vers l'harmonisation sociale des pays de la zone.

Conformément au nouveau mode de gouvernance défini par le Conseil régional¹⁰, le CESER exprime sa volonté d'être associé à toutes formes de concertation organisées dans ce sens (manifestations autour des clusters, comités de pilotage, conférences, groupes de travail, ...).

Le CESER relève que les crédits seront affectés, en priorité, au financement de la contrepartie du FEDER. Il rappelle qu'une articulation doit être trouvée avec le FED mais aussi avec d'autres accords ou programmes existants afin de mieux appréhender la dimension internationale. Il estime cependant nécessaire que l'ouverture d'autres possibilités d'évolutions en ce qui concerne l'articulation de ces fonds ne soit pas négligée.

Dans le cadre du partenariat avec France-Volontaires, le CESER adhère au développement du dispositif de volontariat du progrès dont il a toujours soutenu l'intensification par l'ouverture de nouveaux postes, l'extension géographique et l'élargissement du champ des publics éligibles (limite d'âge, niveau de diplôme et formation).

Cette forme d'engagement représente une opportunité pour les Réunionnais, en termes de mobilité, lesquels au terme de leur contrat, pourraient répondre à des besoins locaux en personnel qualifié. Il avait proposé une étude sur l'insertion et le parcours professionnels des bénéficiaires pour valoriser cette action dans le cadre de l'évaluation des dispositifs de mobilité.

⁹ Note « Pour une meilleure coopération régionale au départ de la Réunion dans la zone océan Indien » - Bureau du 08/07/05.

¹⁰ Avis du CESER sur les orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2011 - Assemblée plénière du 03/11/10.

Enfin, comme il est fait mention que d'autres secteurs d'intervention du Conseil régional mettent également en œuvre des actions de coopération, le CESER renouvelle sa demande de voir apparaître pour les documents budgétaires à venir, une présentation consolidée (par secteur, pays, projets et montants), comme cela se fait dans d'autres régions. Celle-ci permettrait de disposer d'une vision globale et transversale du secteur. Le CESER avait suggéré un effort de décloisonnement et de mutualisation des services pour faciliter la réalisation de ce travail.

Afin de mesurer l'impact global de la politique de coopération, il considère que l'évaluation de l'ensemble des interventions doit prendre en compte aussi celles qui font l'objet d'une délégation de service public.

SECTEUR « EGALITE DES CHANCES »

Les actions conduites dans ce nouveau secteur traduisent l'ambition du projet de mandature du Conseil régional visant notamment la prévention de l'exclusion et l'accès à la qualification professionnelle.

Ainsi, en matière de lutte contre l'illettrisme, pilier de cette politique d'égalité des chances, le plan stratégique de prévention et de lutte contre l'illettrisme actualisé sera mis en œuvre en 2011. Le CESER rappelle à cette occasion les 2 axes forts qui ressortent de son rapport « Pour une île *lettrée* » adopté le 15 septembre 2010 que sont la priorité à la prévention et l'évaluation des dispositifs.

Il relève cependant, l'initiative entreprise mi-2010 pour les jeunes en grande difficulté et en risque d'exclusion sociale et professionnelle par la création d'une Ecole de la deuxième chance (E 2C) et qui prendra toute sa mesure en 2011.

Par ailleurs, le CESER souligne la cohérence du plan « Emplois verts » avec le développement du tourisme souhaité par le Conseil régional. Il prend bonne note de la véritable politique de formation qui sera proposée aux bénéficiaires de ce dispositif, levier d'une future insertion et pérennisation professionnelles.